

Procès verbal de la séance du 24 avril 2009

L'an deux mil neuf, le vingt quatre avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames JIMENEZ ORTIZ C, MICHON B, MOUROT E, RIBOULOT MC, et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, ESTANQUEIRO Bruno, FEDERSPIEL D, GUICHARD E, REGNAULD G, et VANHAELEWYN Eric.

Absents excusés : Mesdames REBMANN V, SCELLIER P et Monsieur VERNEAU R.

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

Sur proposition du responsable de la Commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT

RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
10	1068	000	<i>Opérations financières</i>	102 000.00
023	023	000	<i>Opérations financières</i>	-102 000.00

MEME SEANCE

Sur proposition du responsable de la Commission des finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
023	023		VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	-102 000.00

RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
002	002		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	-102 000.00

MEME SEANCE

BUDGET PRIMITIF 2009

Suite aux virements de crédits effectués Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, revote le budget primitif 2009 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 632 369.01 €
Dépenses et recettes d'investissement :	4 052 598.14 €

MEME SEANCE

AFFECTATION DE RESULTAT

Suite aux décisions de virements de crédits et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'affectation du résultat de la façon suivante :

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	382 598.14 €
- 002 Excédent reporté	421 558.01 €

MEME SEANCE

REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES POUR LES 35 ANS DE JUMELAGE

Le Maire expose au Conseil Municipal les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie d'avances et de recettes à l'occasion des festivités du 35^{ème} anniversaire du jumelage les 23 et 24 Mai 2009.

En effet, afin de pouvoir payer les factures des fournisseurs et encaisser les différentes recettes en rapport avec les diverses manifestations, il est nécessaire que les responsables du comité de pilotage puissent avoir des liquidités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à créer une régie d'avances et de recettes pour l'organisation du 35^{ème} anniversaire du jumelage.

NOMME Marie-Christine RIBOULOT Présidente du Comité de Pilotage, régisseur.

NOMME Hélène SCELLIER adjoint administratif, suppléante.

MEME SEANCE

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est désormais possible d'accepter les paiements par internet en partenariat avec la Caisse d'Epargne en supplément des paiements par carte et par prélèvement automatique à partir de la rentrée 2009-2010. Le coût global sera communiqué ultérieurement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

AUTORISE le paiement des frais de cantine par internet.

DECIDE de modifier la régie de recette.

CHARGE le Maire des démarches administratives pour la mise en place du nouveau mode de paiement.

MEME SEANCE

MISE EN PLACE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES ET MISE AUX NORMES DE TOUTES LES ARMOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public des nouveaux équipements suivants :

- 9 calculateurs astronomiques seront installés
- Mise aux normes des armoires d'éclairage public

Le coût total des travaux s'élève à 10 809,00 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 3 430,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'INSCRIRE cette dépense au budget 2010

D'ACCEPTER l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public.

S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution demandée.

MEME SEANCE

AMENAGEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES LIES AU PROJET RD 86 LES ROCHES LIEUX DITS LES VERDELETES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique sur la « RD 86 Les Roches lieux dits les Verdelettes ». Dans la continuité de l'aménagement de cette voie, 3 tranches de travaux restent à effectuer.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à : 228 112,46 € HT.

Et se répartit comme suit :

Réseau électrique (Basse tension, Moyenne tension)	161 381,07 € HT
Eclairage Public	30 787,75 € HT
Contrôle de conformité	450,00 € HT
Réseau téléphonique	
- domaine public	25 946,71 € HT
- domaine privé	6 901,35 € HT
- câblage France-Télécom	2 645,58 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût s'élève à 55 464,31 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,

D'ACCEPTER la mise en programmation de ces travaux au sein de l'USEDA avec une possibilité d'échéance en 2011.

En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.

S'ENGAGE à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

MEME SEANCE

PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE AUX ECOLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a décidé d'un effort sans précédent pour les communes rurales, afin de renforcer leur attractivité et de lutter contre la fracture numérique. Ainsi l'Etat accorde une subvention à hauteur de 80% (à concurrence de 9 000 €) du coût du projet pour l'acquisition de ressources numériques éducatives

Le Maire propose l'achat du matériel suivant :

- 1 armoire sécurisée
- 12 Portables pour les élèves équipés wifi et webcam
- 1 portable pour les enseignants
- 1 vidéo projecteur
- 1 tableau interactif
- 1 Formation sur site

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter du matériel numérique pour les Ecoles en remplacement des divers travaux d'entretien prévus sur deux ans tels que les travaux de peinture. Cette information sera communiquée aux écoles regroupées.

SOLLICITE une subvention auprès du Ministère de l'Education National.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches administratives.

MEME SEANCE

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

La société Picardie Signalisation nous rembourse un trop perçu sur une facture de 2008.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

ACCEPTTE d'encaisser le chèque de 819,34 € émis par la société PICARDIE SIGNALISATION.

MEME SEANCE

ENFANTS EXTERIEURS AU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Le Maire fait part de demandes régulières émises par des familles extérieures au regroupement scolaire d'inscrire leurs enfants à Chézy sur Marne. Jusqu'à présent ne sont acceptés que les enfants extérieurs dont les parents s'acquittent d'une taxe professionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les enfants extérieurs au regroupement si la commune de résidence accepte de verser les frais de fonctionnement annuel.

MEME SEANCES

QUESTIONS DIVERSES

1. Les 1ères journées de la reconstitution historique 1^{er} empire autour de la route des victoires dans l'Aisne organisé par l'association Les Amis du Patrimoine Napoléonien auront lieu dans notre commune entre le vendredi 4 et le dimanche 6 septembre 2009. A cette occasion la commune prêtera gracieusement la salle du jumelage pour une exposition et l'Espace Pierre Eschard à l'occasion d'un repas. D'autre part un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de l'inauguration de la stèle en l'honneur de Monsieur Jean-Baptiste CLOSSON.
2. Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'USESA du 15 avril 2009.
3. Monsieur Christophe HAVARD habitant de la commune souhaite louer un appartement de type 4 pour ses parents dans le bâtiment communal en cours de construction.
4. Une réunion publique autour des libertés et de la sécurité des citoyens organisée par la sous-préfecture aura lieu le mardi 5 mai 2009. Le Maire convie tout le Conseil Municipal à s'y rendre.
5. Madame Antoinette CROIZIE habitante de la commune a fait une demande d'allocation personnalisée d'autonomie.
6. Un drapeau et des autocollants seront mis à la disposition des communes sur le thème PICARDIE MA REGION.
7. L'association POTES EN CIEL sollicite une subvention exceptionnelle pour l'année 2009. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à cette association. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association POTES EN CIEL.
8. Monsieur Jean-François BINON souhaite réaliser gratuitement le blason de la commune.
9. La commission fleurissement n'inscrira pas la commune au concours des villes et villages fleuris cette année en raison des travaux.
10. Mademoiselle Clotilde GARNIER élève au Lycée hôtelier Saint Joseph effectuera un stage au restaurant scolaire du 25 mai au 21 juin 2009.
11. Monsieur CAILLEAU a présenté un devis à la commune pour la fabrication et la pose d'un dessus de puits pour la rue du jeu d'arc. Un devis sera également demandé à Monsieur Gilles MATHIEU.
12. Une subvention de 4 860 € a été attribuée pour les travaux de remise en état des voûtes de l'Eglise par le Conseil Général.
13. Remerciements de Madame JOSIELOWSKI et des bénévoles de la bibliothèque.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.